

Aménagement de
**l'Avenue
du Parisis**

entre Soisy-sous-Montmorency
et Garges-lès-Gonesse



Concertation
publique

du 15 février
au 15 novembre **2012**

**Dossier de
Concertation**



Aménagement de
**l'Avenue
du Parisis**



Sommaire

Le projet en bref	3
Chapitre I - Pourquoi réaliser l'Avenue du Parisis ?	
1.1 - Pour répondre à une demande historique de liaison Est-Ouest	4
1.2 - Pour satisfaire les besoins de déplacement des habitants	6
1.3 - Pour favoriser le développement économique du territoire	10
1.4 - Pour respecter les enjeux du développement durable	12
Chapitre II - Le projet en détails	
2.1 - Les caractéristiques générales du projet	14
2.2 - Les caractéristiques environnementales du territoire	16
2.3 - Les 4 solutions d'aménagement proposées.....	20
2.4 - Comparatif des 4 solutions proposées	24
Chapitre III - La concertation	
3.1 - Le choix de la concertation avec garant.....	28
3.2 - Les modalités de participation	30



Le projet en bref

Le projet d'aménagement de l'Avenue du Paris consiste à réaliser, sur une longueur de 11 km, entre Soisy-sous-Montmorency et Bonneuil-en-France, une infrastructure routière, une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), des pistes cyclables et des cheminements piétons. Il s'agit de créer ainsi un véritable **boulevard urbain**, assurant un équilibre entre les déplacements automobiles et les autres formes de transport (autobus, cycles, piétons).

En se raccordant aux sections déjà réalisées, à l'Est entre la RD317 et l'autoroute A1 à Gonesse, et à l'Ouest entre l'autoroute A15 à Argenteuil et la RD109 à Soisy-sous-Montmorency, le projet connectera les autoroutes A15 et A1. Il donnera ainsi naissance à **la première liaison transversale Est-Ouest du Sud du Val d'Oise, structurante pour les transports routiers et collectifs**. Le département du Val d'Oise est, en effet, essentiellement équipé de liaisons radiales (Nord-Sud), générant des difficultés de déplacements internes.

Le projet facilitera les déplacements en transports en commun et renforcera l'intermodalité, grâce à la création d'une nouvelle ligne de bus en site propre, qui sera en correspondance avec le réseau existant et en projet (tangentielle Nord, Grand Paris Express, lignes de tramway prolongées...).

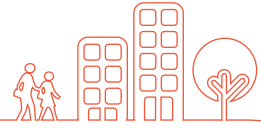
Autre conséquence positive de cet aménagement : il contribuera au dynamisme du territoire en **reliant les différents pôles de population et d'emploi**, c'est-à-dire les bassins de la vallée de Montmorency (Sannois, Ermont, Eaubonne, Saint-Gratien, Enghien-les-Bains, Soisy-sous-Montmorency, Groslay, Deuil-la-Barre et Montmagny), des rives de Seine (Argenteuil), de la plaine de France (Sarcelles, Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Bonneuil-en-France) et le pôle de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Par ailleurs, le projet participera à la **mixité sociale**, en rendant accessibles des quartiers jusqu'ici enclavés.

Enfin, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation, le projet sera respectueux des principes du **développement durable**, au cœur de l'action du Conseil général du Val d'Oise, maître d'ouvrage.

Le coût total des **investissements** s'élèvera à environ 500 millions d'euros.

Les travaux de réalisation pourraient débuter en 2015 pour une mise en service à l'horizon 2025.



Pourquoi réaliser l'Avenue du Parisis ?

Le projet a pour principal objectif de faciliter les déplacements d'Est en Ouest dans le département du Val d'Oise, tout en réaménageant harmonieusement le territoire et favorisant son dynamisme économique.

D'origine ancienne, ce projet a connu de nombreuses évolutions, afin de s'adapter aux besoins des déplacements des Valdoisiens mais aussi de répondre aux exigences nouvelles en matière de développement durable.

1.1 - Pour répondre à une demande historique de liaison Est-Ouest

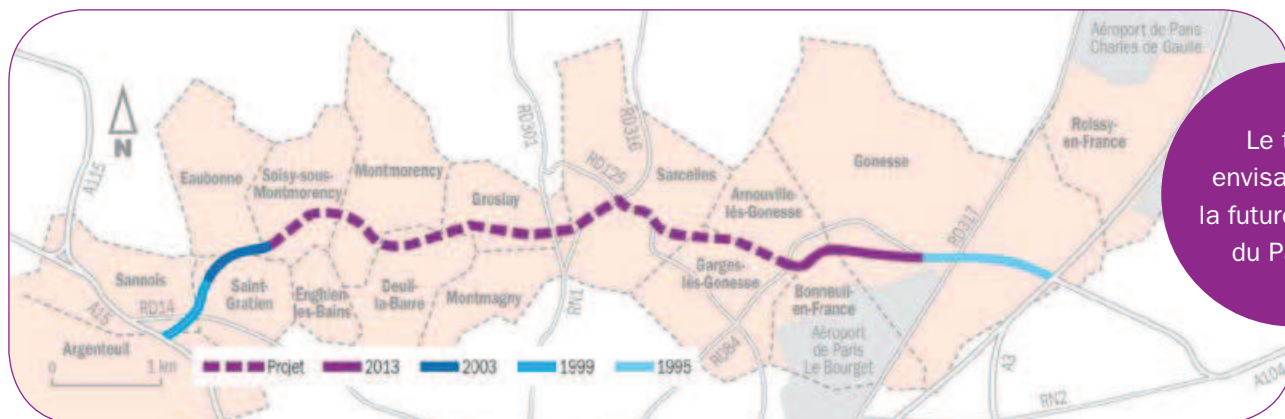
Le projet de création d'une liaison routière traversant le secteur remonte à la fin des années 30. Il a été, depuis, repensé avant de devenir le projet de boulevard urbain et dénommé Avenue du Parisis. Ce projet est aujourd'hui soumis à la concertation.

Du projet de Grande Rcade au projet A87

- Un projet de « Grande Rcade » figure, dès 1939, dans les documents de programmation de l'État. Ce projet est baptisé ensuite AutoRoute interurbaine de Seine-et-Oise, ARISO.
- En 1965, le projet ARISO devient le projet A87, qui consiste à créer une troisième rocade autoroutière parisienne. L'État inscrit alors une réserve foncière dans les documents d'urbanisme pour réaliser une nouvelle infrastructure. Quelques tronçons sont mis en service, mais le projet A87 sera abandonné en 1985, au profit de la Francilienne.

Le projet de Boulevard Intercommunal du Parisis

- En 1980, le projet de Boulevard Intercommunal du Parisis, BIP, voit le jour. Son objectif est de créer, entre le boulevard périphérique et la Francilienne, une voie de contournement de l'agglomération parisienne, et de desservir la vallée de Montmorency. La voie est de type voie rapide, réservée à la circulation automobile.



Le tracé envisagé pour la future Avenue du Parisis.

• Les travaux commencent dans les années 90 et prévoient trois sections :

- Le BIP Est, entre la Route Départementale 370 et l'autoroute A1 à Gonesse.
- Le BIP Ouest, entre l'autoroute A15 à Argenteuil et la Route départementale 109 à Soisy-sous-Montmorency.
- Le BIP Centre, de la Route départementale 109 à Soisy-sous-Montmorency à la Route départementale 370 à Gonesse.

Le BIP Est est mis en service en 1995.

Le BIP Ouest est ouvert à la circulation d'abord partiellement en 1999, puis dans son intégralité en 2003.

Le BIP Centre demeure alors en phase d'étude.

Le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis

• En 2006, un nouveau projet de boulevard urbain à 2 x 2 voies est approuvé par le département, désormais maître d'ouvrage. Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, qui transfère les compétences

routières au niveau du département, le Conseil général est en effet responsable des infrastructures routières.

• En 2007, le Conseil général du Val d'Oise intègre au projet de boulevard urbain à 2 x 2 voies, dénommé désormais « Avenue du Parisis », un Transport en commun en site propre et une liaison douce comportant des cheminements piétons et des pistes cyclables.

La section qui fait l'objet de la présente concertation s'étend de la RD 109, à Soisy-sous-Montmorency à la RD84, à Bonneuil-en-France.

• Des travaux sur la section comprise entre la RD 84 à Bonneuil-en-France et la RD 370 à Gonesse sont en cours. En attendant la réalisation de l'Avenue du Parisis, un raccordement provisoire de cette nouvelle infrastructure sur la déviation de la RD 84 à Garges-lès-Gonesse est prévu.

Le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis prévoit, pour la première fois, un équilibre entre les déplacements en voiture, en transports en commun et en modes doux (piétons et cyclistes).



Qu'est-ce qu'un boulevard urbain ?

Selon l'Instruction sur les conditions techniques d'aménagement des voies Rapides urbaines (l'ICTAVRU), une voirie classée de type urbain doit :

- assurer les liaisons avec un site très urbanisé ou à devenir très urbanisé,
- assurer les trafics d'échanges locaux,
- assurer une bonne accessibilité du territoire traversé,
- intégrer dans les emprises, c'est-à-dire les espaces réservés à l'usage routier (la route et ses dépendances), de manière séparée, des aménagements pour les deux roues et les piétons, ainsi que pour les transports en commun.

Qu'est-ce qu'un TCSP ?

C'est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé.

1.2 -

Pour satisfaire les besoins de déplacement des habitants

Le Val d'Oise souffre aujourd'hui d'un handicap majeur : son réseau routier et de transports en commun, quasiment entièrement orienté vers Paris, rend difficile les déplacements au sein même du département. Le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis Est-Ouest vise à améliorer cette situation.

Les déplacements transversaux des Valdoisiens

Pour effectuer leurs déplacements entre bassins de vie et pôles d'activité, de banlieue à banlieue, les riverains du secteur de l'Avenue du Parisis disposent d'un réseau principalement structuré autour :

- de l'autoroute A1 à l'Est,
- de l'autoroute A15 à l'Ouest,
- des Routes départementales 125, 144, 124, 84, 301, 316, 170, 370 et 311,
- des lignes de RER B, C et D,
- des services Transilien depuis la gare du Nord et, la gare Saint-Lazare,
- des lignes d'autobus.



Les prévisions de saturation des principaux axes en 2020

Des axes routiers de plus en plus chargés

En l'absence de liaison routière Est-Ouest structurante, le trafic sur les axes radiaux existants, est très chargé.

Aux usagers effectuant des liaisons vers Paris, s'ajoutent, les riverains qui se déplacent à l'intérieur du département. Parmi les axes les plus chargés, figurent la RD 170, section Ouest (plus de 63 300 véhicules/jour), la RD301 (plus de 48 400 véhicules/jour) et la RD170 section Est (plus de 33 500 véhicules/jour). D'ici 2020, le secteur devrait connaître une croissance importante du trafic routier.

Sans la réalisation d'un aménagement routier structurant, les voiries locales seront totalement saturées en période de pointe sur plusieurs sections, générant des difficultés de circulation dans les zones les plus urbanisées.

Une desserte en transports en commun orientée Nord-Sud

Comme le réseau routier, le réseau de transports en commun (RER, Transilien) est, actuellement organisé de manière radiale. Faute d'un axe routier Est-Ouest structurant, le territoire est dépourvu de liaisons bus transversales performantes.

Un réseau de mode doux discontinu

Le territoire dispose d'un réseau de modes doux (pistes cyclables et cheminements piétons) encore assez peu structuré, malgré la réalisation de différents projets portés par le département et les communes.



Les projets routiers et de transports en commun

Plusieurs opérations routières et de transports en commun sont envisagées sur le territoire du projet.

Les opérations routières concernent principalement la création d'une liaison entre la RD928 et la RD311 à Deuil-la-Barre et Montmagny, le contournement de l'aéroport de Roissy par un prolongement de la Francilienne et le prolongement de l'A16 entre l'Isle-Adam et la Francilienne.

La réalisation de plusieurs projets de transports en commun va améliorer le maillage et optimiser la desserte du territoire. Il s'agit, notamment, de :

- la Tangentielle Nord, liaison de type tram-train reliant Sartrouville à Noisy-le-Sec (avec un arrêt à Deuil-la-Barre),

- le barreau de Gonesse, c'est-à-dire la création d'une liaison d'une nouvelle branche entre la gare du RER D nommée « Villiers-le-Bel/ Arnouville/Gonesse » (située sur les communes d'Arnouville-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel) et la gare du RER B nommée « Parc des Expositions » (située sur la commune de Villepinte),
- la réalisation d'un Bus à haut niveau de service, (BHNS), l'aménagement et le prolongement de plusieurs lignes de tramways entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du Parc des expositions de Villepinte.

Cependant, ces projets routiers ne permettent pas d'améliorer significativement les liaisons transversales dans le Val d'Oise. Les futures liaisons de transports en commun, tout en améliorant le maillage du réseau, ne créent pas une connexion transversale suffisante.

L'aménagement de l'Avenue du Parisis permettra d'améliorer les déplacements transversaux dans le département.

En facilitant la mobilité et l'accessibilité, il favorisera également le dynamisme économique du secteur.



Les temps de parcours en voiture

- **Actuellement**, le temps de parcours en période de pointe le matin, varie de 35 à 54 minutes (dans le sens Ouest-Est).
- **Avec l'aménagement de l'Avenue du Parisis**, en fonction de la solution envisagée, le même parcours variera de 17 à 25 minutes.



L'aménagement de l'Avenue du Parisis, au cœur du Grand Paris

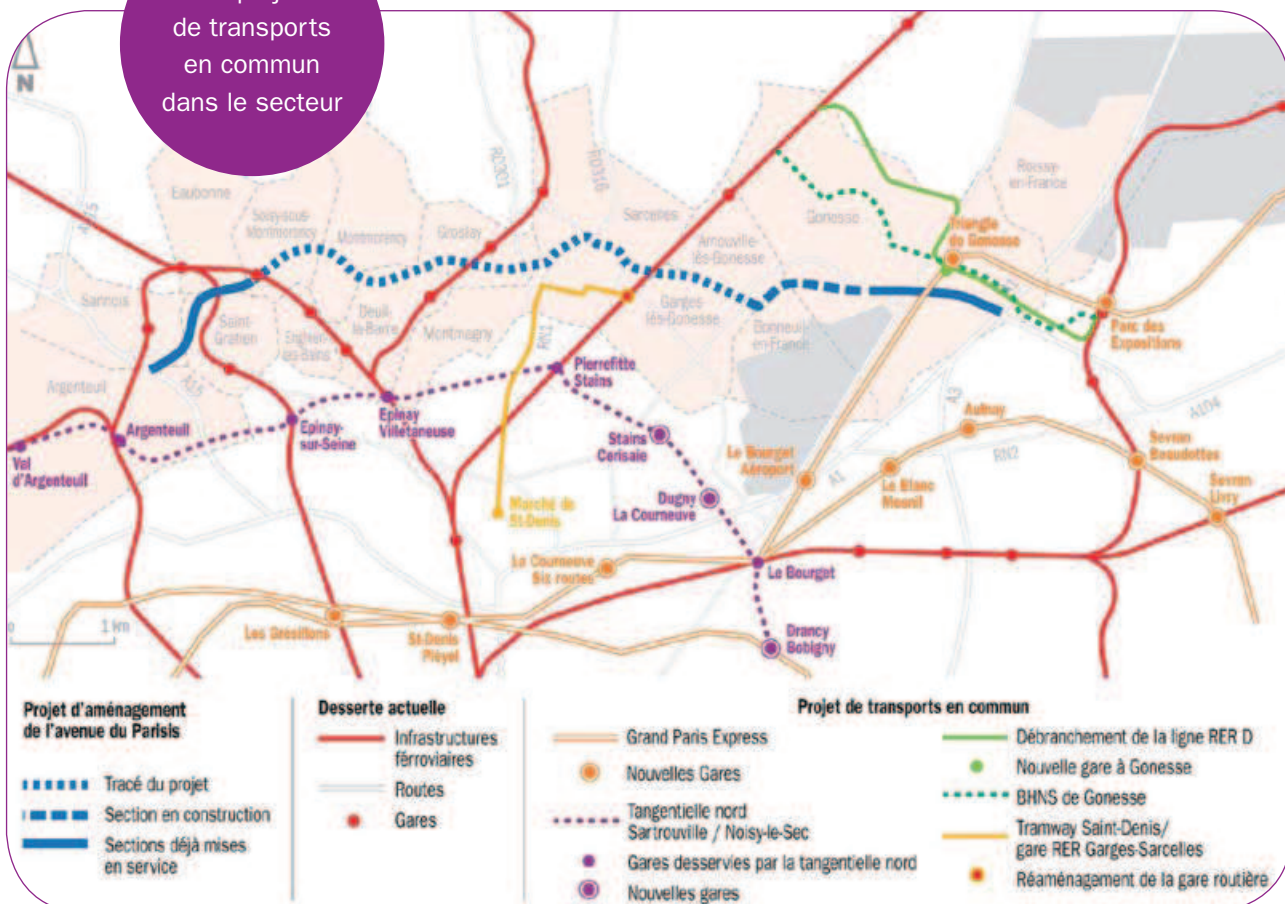
Le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis figure dans le contrat de développement territorial, CDT, de Val-de-France/Gonesse, qui lie les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Bonneuil-en-France. Les CDT ont été créés dans le cadre du Grand Paris, projet qui unit les territoires stratégiques de la Région d'Île-de-France grâce à un réseau de transport public, un métro automatique de grande capacité en rocade.

Les CDT, définis et réalisés conjointement par l'État, les communes et leurs groupements, ont pour objectif d'élaborer des documents de planification et de programmation sur l'aménagement à prévoir autour, justement, des gares du Grand Paris.

Le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis figure également parmi les objectifs du Schéma directeur régional d'Île-de-France, SDRIF, du Conseil général du Val d'Oise (projet Horizon 2015), et du territoire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency.

L'accord-cadre du CDT Val-de-France Gonesse a été signé par le Ministre de la ville Leroy le 26 janvier 2012.

Les projets de transports en commun dans le secteur



1.3 - Pour favoriser le développement économique du territoire

Le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis permettra de relier entre eux les principaux pôles de population et d'activités, favorisant ainsi le dynamisme économique du territoire.

Les bassins de population du territoire

Ils sont regroupés autour de :

- L'agglomération d'Argenteuil, la plus importante du département (environ 105 000 habitants).
- La communauté d'agglomération Vallée de Montmorency – Andilly, Deuil-la-Barre, Groslay, Margency, Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency (102 500 habitants).
- Les communes de Sarcelles (près de 60 000 habitants), Garges-lès-Gonesse (près de 40 000 habitants) et Gonesse (près de 27 000 habitants).

Les pôles majeurs d'emploi

Le territoire du projet accueille quatre grands secteurs économiques :

- Le pôle de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, qui regroupe des activités liées au transport aérien - plateformes aéroportuaires de Roissy et du Bourget, parc d'exposition de Villepinte



Le triangle de Gonesse : un projet structurant pour le Val d'Oise

et plusieurs zones d'activités liées à l'aéronautique (environ 91 500 emplois).

- La Vallée de Montmorency, qui englobe Sannois, Ermont, Eaubonne, Saint-Gratien, Enghien-les-Bains, Soisy-sous-Montmorency, Groslay, Deuil-la-Barre et Montmagny (plus de 40 200 emplois).
- Les pôles d'emploi des Rives de Seine, dont le secteur d'Argenteuil-Bezons est spécialisé dans l'aéronautique, les industries métallurgiques et de hautes technologies (près de 57 000 emplois).
- La Plaine de France, qui regroupe Sarcelles, Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Bonneuil-en-France, et qui accueille une partie des activités liées à la plateforme aéroportuaire de Roissy (103 400 emplois).